



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 avril 2026	Le vingt-sept avril deux mil vingt-six à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.
Date de convocation 20 avril 2026	<u>Étaient présents</u> : Anne-Sophie DE BESSES, Albert NANIYOULA, Carole HERVAGULT, Pascal MARIE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Karine BOTTE, Pauline BACHELET, Ludovic GUIOT, Arnaud DAMIEN, Delphine MORELLE, Philippe MAUGER, Jérôme LANGLOIS, Cyrille MANSOUR, Manuella FERREIRA, Hélène LEPRESLE, Emilie BRUNEL-RAYMOND, Valérie LOUCHEL, Danyla GUY, Fouad REOUINI, Elisabeth METRAL-SYORD
Nombre de Conseillers	
En exercice..... 27	<u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Cédric VIGUERARD à Carole HERVAGULT, Corentin LECOMTE à Anne-Sophie DE BESSES
Présents 22	
Pouvoirs 02	<u>Absents</u> : Victor LEMOINE, Béatrice GAILLOT, William BERTRAND
Votants 24	
	<u>Secrétaire de séance</u> : Albert NANIYOULA

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

26.40 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE SIEGEANT AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune de Pont de l'Arche adhère depuis un certain nombre d'années au CNAS (Comité National d'Action Sociale), association qui vise à améliorer les conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

Le CNAS propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, vacances, loisirs, culture, chèques réduction, prêts sociaux...).

La Commune à l'occasion du renouvellement du Conseil Municipal doit désigner un délégué représentant des élus et un délégué représentant du personnel.

Monsieur le Maire précise que la désignation des membres a lieu par vote à main levée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- DE DESIGNER

- Pascal MARIE, en tant que représentant des élus
- Valérie LUCIEN en tant que représentant du personnel

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	24
Pour	24
Contre	-
Abstention	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.

Le/La secrétaire de séance

Certifié conforme et exécutoire
Le Maire de Pont de l'Arche.
Richard JACQUET